

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 mars 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DILLENSEGER (pouvoir Mme AVENA) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MASSON - M. ALLAERT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Programmation 2013

Monsieur Mekhantar, au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 25 juin 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention-cadre 2007-2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération dijonnaise. La convention étant arrivée à son terme, l'État a prorogé la politique de la ville jusqu'en 2014.

Pour la programmation 2013 de la Ville de Dijon, l'enveloppe financière globale des crédits affectés à la politique de la ville s'élève à 1 518 583 €.

Il convient à présent d'arrêter la programmation des actions, qu'il s'agisse d'actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville ou par des associations.

Les opérateurs ont déposé leurs dossiers sur le site Internet « Poliville » entre le 22 octobre et le 25 novembre 2012. Sur cette base, il a été procédé à leur instruction. Cette année, quatre-vingt sept projets ont été reçus pour la totalité du territoire de l'agglomération (contre cent six en 2012), trente-quatre concernant la seule ville de Dijon (contre trente-six en 2012).

Parmi les actions proposées :

- quinze actions d'association ont été retenues, dont une nouvelle ;
- dix-sept projets ne seraient pas retenus au titre de la programmation parce qu'ils ne concernent pas directement le territoire de la ville, que leur financement relève plutôt des compétences d'autres partenaires, ou qu'ils ont été considérés comme inéligibles car ne touchant pas de manière spécifique les quartiers prioritaires ou ne s'inscrivant pas dans les thématiques et sous-thématiques prioritaires.

La Ville réaffirme son effort en direction des populations des quartiers particulièrement fragilisés, parallèlement aux opérations de rénovation urbaine engagées, en consacrant 1 518 583 € au CUCS en 2013.

La programmation proposée se traduit par la répartition suivante :

- participation financière de la Ville aux actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les associations : 293 500 €,
- participation financière de la Ville au titre des actions dont elle assure la maîtrise d'ouvrage : 859 483 €,
- contribution au fonctionnement de la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT), inscrite dans la convention pluriannuelle conclue entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, l'État, le Département de la Côte d'Or et cette association : 365 600 €.

Le tableau annexé au rapport reprend, par thématiques, les propositions d'intervention de la Ville.

Il convient également de signaler que chaque dossier proposé a fait l'objet d'un examen par les commissions municipales compétentes.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - arrêter la répartition des financements de la Ville au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013, d'un montant de 1 518 583 €, dans les conditions suivantes :

- actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les associations : 293 500 €,
- actions dont la Ville assure la maîtrise d'ouvrage : 859 483 €,
- convention pluriannuelle de la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail : 365 600 € ;

2 - approuver les actions à conduire par la Ville et par les associations, en 2013, telles qu'elles sont présentées dans le tableau annexé au rapport ;

3 - solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville, au taux maximum, auprès de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances, de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or, de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, des autres partenaires de l'agglomération dijonnaise, ainsi que de l'Union Européenne et de tout autre financeur potentiel ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en 2013.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ